Envoyé en préfecture le 30/10/2022
Reçu en préfecture le 30/10/2022
Publié le 02/11/2022
ID : 085-258502962-20221025-D142_COS251022-DE

D142-COS251022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à neuf heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Pierrick ADRIEN, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Nicole BOULINEAU, Guy PLISSONNEAU, François PETIT, Lydie VRIGNAUD, Xavier BERNARD, Evelyne CHAUVEL, Guy AIRIAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Cécile DREURE, Alexandra GABORIAU, Gisèle SEWERYN, Manuel GUIBERT, Thierry GANACHAUD, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Mauricette MAUREL, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel GAZEAU, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Arnaud PRAILE, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD

Excusés ayant donnés pouvoirs : Yoann GRALL ayant donné pouvoir à GRASSET, Loïc PERON ayant donné pouvoir à Noël VERDON, Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Yannick SOULARD ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MALLARD, Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Excusés : Thierry RICHARDEAU, Frédéric FOUQUET, David BELY, Bernard LANDAIS, Jean-François FRUCHET, Anthony BONNET, Jérôme CARVALHO, Miguel CHARRIER, Jean-Michel ROUILLE, Fabien GABORIT, Thomas GISBERT de CALLAC, Pascal MORINEAU, Bruno NOURY, Philippe RUCHAUD, Loïc CHUSSEAU, Alain BLANCHARD, Freddy BERNARD, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Anne BIZON, Anne BOISTEAU-PAYREN, Véronique BESSE

Date de convocation : 17 octobre 2022
Membres en exercice : 62
Présents : 35
Votants : 40

Actualisation de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)
N°18 – ISDND DES PINEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu la délibération n° D152-COS151220 du 15 décembre 2020 instaurant l'autorisation de programme n°18 portant sur l'aménagement et la réhabilitation des alvéoles CB9 et 10 de l'ISDND implantée sur la commune de Les Pineaux

Vu la délibération n° D118-COS060721 du 6 juillet 2021 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD des Pineaux,

Vu la délibération n° D051-COS220322 du 22 mars 2022 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD des Pineaux,

Considérant que l'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement liés à une opération de travaux. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice, et évite d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés ;

Considérant que le Plan régional de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISDND) pour le traitement des déchets.

Considérant le caractère pluriannuel des travaux liés à l'activité d'enfouissement ;

Considérant l'autorisation de programme n°18 portant sur l'aménagement et la réhabilitation des alvéoles CB9 et 10 de l'ISDND implantée sur la commune de Les Pineaux

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants d'AP/CP au vu de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2022 et des prévisions pour les exercices 2023 et suivants ;

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°18 de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 30/10/2022
Reçu en préfecture le 30/10/2022
Publié le 02/11/2022
ID : 085-258502962-20221025-D142_COS251022-DE

	Initial	Actualisé
Montant AP	1 230 000,00 €	1 614 000,00 €

Modifications antérieures : 384 000 .00 €
Modification proposée : 0 .00 €

Crédits de paiements			% du programme
Consommés	*2016*	*- €*	*0,00%*
Consommés	*2017*	*- €*	*0,00%*
Consommés	*2018*	*- €*	*0,00%*
Consommés	*2019*	*- €*	*0,00%*
Consommés	*2020*	*- €*	*0,00%*
Consommés	*2021*	*290 886,57 €*	*18,02%*
Total Consommé		**290 886,57 €**	**18,02%**
Crédits inscrits 2022		**960 000,00 €**	**59,48%**
Solde crédit 2023 et suivantes		**363 113,43 €**	**22,50%**
Total	**Programme**	**1 614 000,00 €**	**100,00%**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve** la création de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposée par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 30/10/2022
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 26/10/2022
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).